

**PIECES A FOURNIR POUR CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) / PASSEPORT**

**DÉPÔT DE LA DEMANDE SUR RENDEZ-VOUS : <https://ville-cugnaux.fr>**

**PRE-DEMANDE** à faire sur le site <https://ants.gouv.fr> (à imprimer) ou formulaire CERFA à compléter (disponible en mairie)

**Présence du demandeur obligatoire au dépôt du dossier**

**MERCI DE FOURNIR LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DE VOS DOCUMENTS**

	<b>CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ</b>	<b>PASSEPORT</b>
<b>TIMBRES FISCAUX</b> achat sur : <a href="http://timbres.impots.gouv.fr">http://timbres.impots.gouv.fr</a>	uniquement pour cause de perte ou de vol : 25 €	personne majeure : 86 € plus de 15 ans : 42 € moins de 15 ans : 17 €
<b>1ERE DEMANDE</b>	- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) * ou passeport valide - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) - 1 photo couleur conforme (- <b>6 mois</b> ) format 35x45 mm	- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) * ou carte d'identité - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) - 1 photo couleur conforme (- <b>6 mois</b> ) format 35x45 mm
<b>RENOUVELLEMENT</b> <small>Toutes les CNI produites à des majeurs à partir du 01/01/2004 sont valables 5 ans de plus sur le territoire Français.</small>	- Carte nationale d'identité - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1an) - 1 photo couleur conforme (- <b>6 mois</b> ) format 35x45 mm - <b>Changement d'état-civil</b> (nom d'épouse): acte de mariage (- 3 mois)	- Passeport à renouveler + carte d'identité si passeport expiré - Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1an) - 1 photo couleur conforme (- <b>6 mois</b> ) format 35x45 mm - <b>Changement d'état-civil</b> (nom d'épouse): acte de mariage (-3 mois)
<b>PERTE OU VOL</b>	- Déclaration de perte en mairie ou de vol en gendarmerie - Acte de naissance (-3 mois) * ou passeport valide - Dernier avis d'imposition sur le revenu - 1 photo couleur conforme (- <b>6 mois</b> ) + 1 pièce avec photo (carte vitale, permis etc ...)	- Déclaration de perte en mairie ou de vol en gendarmerie - Acte de naissance (-3 mois) * ou carte d'identité valide - Dernier avis d'imposition sur le revenu - 1 photo couleur conforme (- <b>6 mois</b> ) format 35x45 mm
<b>POUR LES MINEURS</b> <b>PRESENCE DE L'ENFANT ET DU REPRESENTANT OBLIGATOIRE</b>  <b>Si monoparental :</b> - Attestation sur l'honneur indiquant que ce dernier n'a plus de contact avec le parent absent	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas de l'enfant) - carte d'identité ou passeport du parent présent au RDV - Justificatif de domicile du parent (-1an)  <b>parents non mariés ou divorcés :</b> - pièce d'identité du parent absent - Jugement de divorce, de séparation ou attestation du parent absent autorisant l'établissement de la pièce d'identité de l'enfant <b>garde alternée :</b> - Justificatif de domicile des deux parents - Carte d'identité ou passeport des deux parents - Jugement de divorce stipulant la garde alternée	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas de l'enfant) - carte d'identité ou passeport du parent présent au RDV - Justificatif de domicile du parent (-1an)  <b>parents non mariés ou divorcés :</b> - pièce d'identité du parent absent - Jugement de divorce, de séparation ou attestation du parent absent autorisant l'établissement de la pièce d'identité de l'enfant <b>garde alternée :</b> - Justificatif de domicile des deux parents - Carte d'identité ou passeport des deux parents - Jugement de divorce stipulant la garde alternée
<b>PERSONNES HERBERGÉES ENFANTS MAJEURS</b>	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas du demandeur) - Attestation d'hébergement - Justificatif de domicile de l'hébergeant (-1 an) - Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant	- Documents demandés ci-dessus (selon le cas du demandeur) - Attestation d'hébergement - Justificatif de domicile de l'hébergeant (-1 an) - Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant
<b>PERSONNES NATURALISÉES</b>	- Justificatif de domicile (-1an) - 1 photo couleur conforme (- <b>6 mois</b> ) format 35x45 mm - Passeport étranger - Certificat de nationalité Française - Décret de naturalisation - PV de restitution du titre de séjour ou original du titre de séjour ou attestation sur l'honneur indiquant la perte de ce titre.	- Justificatif de domicile (-1an) - 1 photo couleur conforme (- <b>6 mois</b> ) format 35x45 mm - Passeport étranger - Certificat de nationalité Française - Décret de naturalisation - PV de restitution du titre de séjour ou original du titre de séjour ou attestation sur l'honneur indiquant la perte de ce titre.

\* Il convient de vérifier en amont sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) si votre commune de naissance est reliée sur COMEDDEC. Si tel est le cas, vous serez dispensé de transmettre la copie intégrale de l'acte de naissance.

**Contact : 05 62 20 76 20 [accueil.mairie@mairie-cugnaux.fr](mailto:accueil.mairie@mairie-cugnaux.fr)**